

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

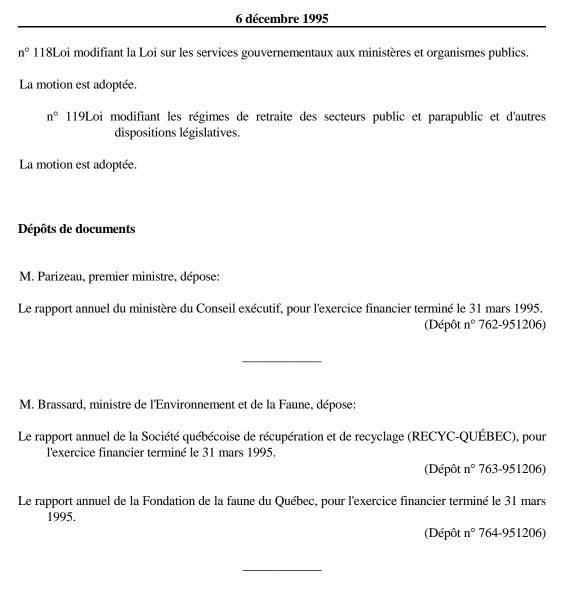
de l'Assemblée

Le mercredi 6 décembre 1995 — N° 84

Président de l'Assemblée nationale : M. Roger Bertrand

**QUÉBEC** 

Le mercredi 6 décembre 1995 N° 8	4
La séance est ouverte à 10 h 06.	
Moment de recueillement	
AFFAIRES COURANTES	
Présentation de projets de loi	
M. Chevrette, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie des projets d loi suivants:	le
n° 120Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec.	
La motion est adoptée.	
n° 121Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres disposition législatives.	ıs
La motion est adoptée.	
M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil d trésor, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:	lu



Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Tourisme, dépose:

Le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1995.

(Dépôt n° 765-951206)

#### Dépôts de pétitions

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 1000 citoyens et citoyennes du comté de Châteauguay, concernant le parachèvement de l'aménagement de la voie réservée au transport en commun, sur la route 138, de Kahnawake jusqu'au boulevard Saint-Francis à Châteauguay.

(Dépôt n° 766-951206)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Parizeau, premier ministre, dépose:

Copie d'une note, en date du 6 décembre 1995, adressée à M. Michel Carpentier, Secrétaire général, par Me Michel Bouchard, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, concernant le rapport d'enquête du Vérificateur général sur l'octroi par le Secrétariat à la restructuration de contrats de service.

(Dépôt n° 767-951206)

# Motions sans préavis

Mme Blackburn, ministre responsable de la Condition féminine, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée du 6 décembre commémorant les

événements de l'École polytechnique et condamne toute violence faite aux femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Mulcair (Chomedey) présente une motion concernant les résultats du référendum du 30 octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### Avis touchant les travaux des commissions

- M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque:
- —la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment, et le projet de loi 103, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics.

M. le Président donne l'avis suivant:

—la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de faire le bilan des consultations particulières sur l'avenir de Radio-Québec et de préparer son rapport.

# Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président communique la directive suivante à la suite d'une demande faite, lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1995, par M. Mulcair (Chomedey) en rapport avec la séance du 30 novembre 1995 de la Commission de la culture:

#### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENCE

L'organisation des travaux d'une commission parlementaire relève de la compétence du président de la commission. Ce dernier a pleine autorité pour présider cette commission. Le Président de l'Assemblée nationale ne peut s'immiscer dans l'organisation des travaux d'une commission parlementaire et n'a pas droit de regard en la matière.

\_\_\_\_

#### AFFAIRES DU JOUR

# Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Landry, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 92, Loi modifiant le Code de procédure pénale et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 92 est adopté.

Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu, propose que le projet de loi 106, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur l'assurance automobile, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 106 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 114 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 114 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Puis, M. Boisclair convoque:

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux.

À 13 heures, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 15 h 04.

\_\_\_\_\_

#### Adoption

M. Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le projet de loi 104, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 104 est adopté.

#### Adoption du principe

M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 110 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 110 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Boisclair, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 110.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Le projet de loi n° 110 est amendé et adopté par la commission plénière.

#### 6 décembre 1995

Le projet de loi n° 110 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 110 est adopté.

Adoption du principe

M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 112 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 112 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

\_\_\_\_\_

À 17 h 19, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 20 h 07.

\_\_\_\_

Adoption du principe

Mme Marois, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 108 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 108 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

-----

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 109 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, projet de loi n° 109 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Boisclair, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 109.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Le projet de loi n° 109 est amendé et adopté par la commission plénière.

# 6 décembre 1995

Le projet de loi n° 109 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Marois, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 109 est adopté.

\_\_\_\_

À 20 h 57, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 décembre 1995, à 10 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND